

Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière
pour le développement d'un premier long métrage cinématographique

2026

Règlement

La Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière est un dispositif du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES et de la Fondation Barrière (qui se tiendra du mardi 23 au dimanche 28 juin 2026) destiné à accompagner des tandems producteurs-cinéastes dans le développement de leur projet de premier long-métrage de fiction (la mention et la condition de premier long-métrage ne concernent que le cinéaste), en soutenant le processus qui permet après la période de gestation et d'écriture d'affiner le projet pour aborder la phase de financement du film de manière optimale. Perfectionner le scénario, améliorer les dialogues, établir le devis du projet, effectuer des repérages, une étude de VFX ou d'une maquette musique, commencer le casting : autant d'éléments essentiels pour renforcer le projet dans sa phase de financement.

La Bourse propose un accompagnement en trois temps :

- Un mentorat sous la forme d'un suivi individuel des quatre projets finalistes pour établir les besoins des projets, renforcer les éléments du dossier et préparer leur présentation publique durant la semaine du festival ;
- L'attribution d'une bourse au projet lauréat ayant vocation à soutenir le développement du projet, d'une valeur de 10 000 (dix mille) euros ;
- Un soutien du Festival et de la Fondation Barrière pour la suite pour les projets finalistes, que ce soit pendant la production ou la promotion du film.

Critères d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Le **tandem producteur-cinéaste** devra présenter un projet motivé par la réalisation d'une œuvre cinématographique de **premier long-métrage de fiction** (60 minutes minimum selon les critères du CNC) en prises de vues réelles.
- Les candidats (cinéastes) doivent **être âgés d'au moins 18 ans et de moins de 35 ans** à la date de dépôt de la candidature.
- Le projet doit mettre en lumière un **récit de jeunesse** et se faire l'écho des enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain.
- La société de production qui présente le projet doit être **domiciliée en France** (y compris dans le cas d'un film tourné en langue étrangère, dans un pays étranger). Toutes les conventions conclues avec le Festival sont soumises au droit et tribunaux français.

- Le projet doit être **une production majoritairement française**.
- L'**ancrage territorial** du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine, soit à travers son sujet, soit par l'ancrage des porteurs du projet, n'est pas un critère obligatoire mais sera apprécié.
- Tout projet non retenu ne peut être déposé **une deuxième fois** lors d'un prochain appel à projets mais un même candidat a la possibilité de déposer un nouveau projet.

Ne seront pas considérés : les documentaires audiovisuels et télévisuels, les jeux vidéo et la création sonore, les œuvres de flux, les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire, les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels, ainsi que toute œuvre présentant un caractère polémique, offensant, diffamatoire, ou autrement préjudiciable à l'image ou à la réputation d'autrui.

Candidature

L'appel à projets est ouvert du lundi 12 janvier au jeudi 12 février 2026 à 23h59.

Le dossier de candidature doit être soumis par le biais du formulaire d'inscription à retrouver sur le site du Festival NOUVELLES VAGUES : www.nouvelles-vagues.org

Les candidatures reçues par un autre moyen ne seront pas considérées.

Le dossier ne doit pas faire plus de 20 pages (sans compter le scénario/traitement) avec un corps de police de 12 pt et comporter les documents suivants, dans l'ordre dans lequel ils sont listés ci-dessous :

Éléments attendus

Éléments obligatoires :

- ▶ Un résumé (3-5 lignes maximum)
- ▶ Un synopsis (1 page maximum)
- ▶ Une note d'intention artistique de l'auteur incluant une présentation libre exposant les enjeux sociaux du projet et son rapport avec les futures générations (1 à 5 pages)
- ▶ Une note précisant l'état d'avancement du dossier au moment du dépôt, le calendrier prévisionnel et comment la Bourse sera utile au projet (2 pages maximum). Les dates de tournage, même approximatives, doivent être mentionnées.
- ▶ CV et filmographie de l'auteur, du producteur et de la société de production
- ▶ Le devis estimatif du projet
- ▶ Le plan de financement provisionnel avec répartition par pays (spécifier « acquis » ou « en cours »)
- ▶ Le scénario (préférable) ou le traitement du projet

Éléments optionnels :

- ▶ Un moodboard ou des références graphiques, des pistes de casting, etc
- ▶ Les liens vers les précédentes œuvres du cinéaste.
- ▶ L'ancrage territorial du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine

Les éléments doivent être envoyés en français uniquement.

Seuls les dossiers complets, respectant les critères énoncés ci-dessus et reçus entre le 12 janvier et le 12 février 2026 à 23h59 seront examinés par le comité.

Une fois les éléments déposés, les éléments constituant le dossier ne pourront être modifiés pendant la phase de sélection. Une mise à jour pourra être demandée si le projet devient finaliste.

Dans un délai de 7 jours ouvrés maximum qui suivra la période de candidature, le Festival confirmera par mail

au producteur la recevabilité ou non du dossier.

En cas de dossier non retenu, le Festival ne fera pas de retour sur les raisons de son choix.

Évaluation et sélection des projets

1/ Sélection des projets finalistes

Un comité composé de professionnels du secteur audiovisuel et cinématographique et du parrain de l'édition choisira 4 projets qui pourront prétendre à la Bourse.

Les finalistes seront contactés par mail après délibération du comité et devront répondre dans les 5 jours suivant cette prise de contact pour confirmer leur participation et leur venue au Festival.

Le cas échéant, le Festival se réserve le droit de retirer le projet de la liste des finalistes de choisir un autre projet pour le remplacer.

L'annonce des 4 projets finalistes se fera à la mi-avril 2026.

2/ Mentorat

Les quatre projets finalistes bénéficieront chacun, dans les semaines précédant le Festival, d'un suivi individuel avec des professionnels du secteur sous la forme de sessions dont la teneur dépendra des besoins du projet.

3/ Présentation finale

Les porteurs de projets finalistes seront invités à venir présenter leur projet durant le Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues, lors d'une séance de pitch publique le **mercredi 24 juin 2026** en présence d'un jury qui délibérera à la suite de cette présentation. La présentation se fera en français uniquement.

Le Festival couvrira la venue de deux représentants par projet : le transport, l'hébergement en hôtel pour deux nuits, deux accréditations professionnelles donnant accès aux événements du Festival.

Attribution de la Bourse

Un jury composé de jeunes âgés de 18 à 25 ans, et du lauréat de l'année précédente délibérera à la suite de la présentation. Cette discussion sera animée par la représentante de la Fondation Barrière et du parrain de cette édition qui remettront le prix en personne lors de l'annonce du gagnant.

Le jury appréciera les projets en fonction des critères suivants :

- La qualité et l'originalité artistique du projet,
- Les enjeux du monde de demain soulevés par le projet,
- Le stade d'avancement du projet et la justification du besoin de la Bourse,
- La motivation du tandem candidat.

Le projet lauréat recevra une aide financière allouée au projet d'un montant de 10 000 (dix mille) euros. Il sera également invité à échanger avec le Festival pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon ses besoins.

Communication

Les bénéficiaires de la Bourse s'engagent à mentionner le soutien du Festival sur tous leurs supports de communication et dans les crédits du film : mention « avec le soutien du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES dans le cadre de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière » avec l'ajout du logo du

Festival et de la Fondation Barrière.

Assurances et responsabilités

Les référents s'engagent à souscrire les assurances nécessaires à la réalisation de leur projet. Le Festival rappelle que tous les bénéficiaires ne sont couverts que par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.

Contact

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter Léa Cantin, chargée de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière

lea.cantin@nouvelles-vagues.org / 06 43 98 67 90